



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

Stage multisports

Du 27 au 31 octobre 2025

9-11 ans - 4€ la journée soit 20€ la semaine

Les documents suivants sont obligatoires pour participer à ce stage

multisports : Le questionnaire de santé OU un certificat médical (daté et signé)
La fiche d'inscription – L'autorisation parentale

9h30-16h30 au centre sportif Philippe-Cattiau (*prévoir un panier repas*)
Durant la pause-déjeuner, activités culturelles, jeux

9h30-12h00 – 13h30-16h30 au centre sportif Philippe-Cattiau

Récupération de l'enfant au complexe sportif Philippe-Cattiau *par le responsable à 12h.*
Le responsable redépose l'enfant au complexe sportif Philippe-Cattiau à 13h30 pour l'après-midi.

Journées souhaitées (cochez le ou les jours souhaités)

Lun. 27 oct. Mardi 28 oct. Mer. 29 oct. Jeu. 30 oct. Ven. 31 oct.

Enfant

Nom - Prénom :

Date et lieu de naissance :

Responsable légal (père, mère ou tuteur)

Nom et Prénom :

Adresse :

Situation familiale : Marié (e), célibataire, divorcé (e)

Domicile : Portable : Travail :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom :

Adresse :

Domicile : Portable : Travail :

Nom et Prénom :

Adresse :

Domicile : Portable : Travail :

Renseignements médicaux et remarques relatifs à la santé de l'enfant

Nom du médecin de famille :

Adresse et téléphone :

Traitement spécifique, allergie (s) ou contre-indication quelconque :

.....
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Nom - Prénom :

Père **Mère** **Tuteur légal** de l'enfant susnommé l'autorise à participer à l'activité physique et sportive proposée par la Ville de Villeneuve-la-Garenne

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à mon domicile à la fin des activités.

J'autorise Je n'autorise pas expressément, en outre, la Ville de Villeneuve-la-Garenne :
À utiliser les photographies de mon enfant prises à l'occasion des activités pratiquées. Celles-ci pourront apparaître différents médias papiers et numériques de la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

J'autorise Je n'autorise pas tout responsable du service des Sports de la Ville de Villeneuve-la-Garenne à faire soigner mon enfant et à pratiquer toute intervention d'urgence.

En aucun cas, la Ville ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (bijoux, portable ou autres).

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Signature des parents (ou représentant légal de l'enfant) :